



Procès-verbal de la réunion du 19 février 2018

Consultation électronique

Vu l'urgence et les intérêts en jeu, les membres du conseil d'administration de Prombas décident de tenir une consultation électronique

Y participent :

Messieurs A. Welvaarts, M Verlinden, L.Lopez, P.Flament et JP.Delchef.

1 .Alignement de la joueuse Asia Boyd par le club Basket Namur Capitale

Compte tenu que le département compétition ne compte que 3 membres dont un est membre d'un club concerné par la compétition de TDW1, le conseil d'administration décide de se saisir du dossier.

A la réception d'un exemplaire de la feuille de match du match disputé par le club Basket Namur Capitale à Liège Panthers le 17 février 2018, il s'avère que le club Basket Namur Capitale a aligné la joueuse Asia Boyd alors que le conseil d'administration de Prombas a notifié, en date du 16 février 2018 que ladite joueuse n'était pas qualifiée pour les compétitions 2017-2018.

Attendu que le début du second **tour** de la compétition de TDW1 est imminent (le week-end des 24 et 25 février 2018),

Attendu que l'urgence requiert de composer les 2 poules de 4 équipes sans délai afin de pouvoir établir le calendrier des rencontres,

Attendu qu'il n'est pas opportun d'attendre la formalisation de plaintes qui sont **parvenues** au siège de Prombas pour statuer,

Le conseil d'administration décide de prononcer le forfait à l'encontre du club de Basket Namur Capitale et d'établir le classement comme suit :

1. Braine Castors
2. SK Waver
3. Kangoeroes Basket Willebroek
4. Waregem
5. Basket Namur Capitale
6. Spirou ladies Charleroi
7. Liège Panthers
8. **Dynamic** Deerlijk

Sur la base dudit classement les poules sont composées comme suit :

Poule A : 1-4-6-8

Poule B : 2-3-5-7.

Pour le conseil d'administration

Jean-Pierre Delchef, secrétaire